

N/réf.

Aigle, le 4 juillet 2011

RESERVATION N°

Société :

Responsable :

Tél. N° :

Membre USLA :

Genre de manifestation :

Nbre de personnes :

Date :

Heure :

SALLE DE MUSIQUE DE LA GRANDE EAU		
Groupement aiglon Société extérieure Supplément pour le dimanche	à Fr. 70.-- Selon décision municipale Fr. 120.--	Fr. Fr. Fr.
Montant de la réservation		Fr.

- *Ces locaux sont mis à votre disposition uniquement le/s jour/s réservé/s.*
- *La réservation est payable dans les **10 jours** au moyen du bulletin de versement annexé.*
- *La clé est à retirer auprès du bureau du Greffe municipal le jour même ou le vendredi (pour le week-end) de 07h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30.*
- ***Les locaux doivent être rendus propres et disponibles le lendemain de la réservation à 08h00. Dans le cas contraire, les frais de nettoyage seront facturés Fr. 150.-- minimum.***

BUREAU DU GREFFE MUNICIPAL

La Secrétaire : A. Décaillet

Annexes : 1 bulletin de versement
1 règlement

Copies : Bourse communale - Service de police - M. P. Masnari - M. J.-D. Rossire- Secrétariat des écoles – F. Cavin



DESCRIPTION DES LOCAUX

Locaux sanitaires	vestiaires homme/femme WC/douches
Aménagement extérieur	places de parc,
Remarques	Interdiction de fumer à l'intérieur des locaux Priorité aux écoles Priorité aux sociétés locales utilisatrices
Remise des clés	les clés sont à retirer auprès du Greffe municipal 024/468 41 11 elles sont rendues d'entente avec le responsable
Annulation	Pour toute réservation annulée, le 20 % du montant sera facturé